

Image not found or type unknown



Transmettre mes biens à quelqu'un qui obtiendrait la garde de mes chevaux restant chez eux

Par **Visiteur cortijo**, le **30/01/2019** à **15:28**

Quelle forme de legs choisir pour éviter trop de frais de succession à l'héritier ? Je suis célibataire sans enfant. Une vente en viager est-elle préférable pour assurer l'avenir de mes chevaux à domicile ? Je dispose d'une maison avec grand terrain attenant, la safer peut-elle préempter dans un cas comme dans l'autre ? Je cherche surtout à mettre mes chevaux entre de bonnes mains après ma mort et ne connais aucune solution à part les refuges qui sont saturés.

Merci pour vos conseils !